

Protocole sanitaire des Accueils de Loisirs Mis à jour le 17 mars 2022

Chers parents, chers enfants,

À la suite des dernières annonces du gouvernement, nous vous confirmons l'ouverture de nos structures. Cependant, nous appliquons certains principes afin de garantir la sécurité de tous. Merci à tous de prendre en compte et d'appliquer ces quelques règles qui garantissent la sécurité de chacun.

Les principes fondamentaux du protocole :

- Application des gestes protecteurs et de distanciation physique avec :
 - **Un maximum de 48 enfants (60 enfants pour le mois de juillet) accueillis à l'ALSH de Saint Jean sur Couesnon selon les critères d'âges habituels : de 3 à 11 ans et répartis en groupe associé à une salle d'activités :**
 - **24 places (32 places pour le mois de juillet) pour les enfants de moins de 6 ans ;**
 - **24 places (28 places pour le mois de juillet) pour les enfants de plus de 6 ans ;**
 - **Accès aux locaux restreints aux parents. L'accueil des enfants se fera par le bureau de direction qui est accessible par le chemin de pierre derrière la classe de maternelle en préfabriqué et le bâtiment des services techniques en tôles ;**
 - **Lavages de mains multiples, aussi souvent que nécessaire ;**
 - **Aération et désinfection des locaux et matériels réalisées régulièrement selon le protocole sanitaire de la SDJES ;**
 - **Les jouets et jeux personnels ne sont pas autorisés sauf les doudous qui devront rester dans les sacs lorsque l'enfant n'en aura plus besoin ;**
- **Merci de fournir à vos enfants une bouteille d'eau ou une gourde ainsi qu'un paquet de mouchoir individuel et un masque à sa taille en cas de suspicion de maladie ;**
- **Le port du masque pour les enfants de 6 ans et plus n'est plus obligatoire. Cependant, tous les enfants doivent avoir au moins un masque dans leur sac en cas de survenu de symptômes ou dans la confirmation d'une situation de cas contact. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90%.**

- Les enfants considérés comme cas contact, devront porter le masque pendant 7 jours après le dernier contact.
- Les enfants contractant le virus COVID, pourront revenir à l'ALSH après 7 jours d'isolement (5 jours sur réalisation d'un test PCR ou antigénique négatif) et porter le masque pendant encore 7 jours.
- **Les parents s'engagent à prendre la température de leurs enfants avant leur venue à l'accueil de loisirs.** Si l'enfant présente une température supérieure à 38°C ou s'il présente des symptômes COVID, il ne pourra pas être pris en charge à l'accueil de loisirs, de même que si un membre du foyer est testé positivement au COVID19 ;
- Si votre enfant présente des symptômes dans la journée, vous serez immédiatement avertis et vous devrez impérativement venir le chercher au plus vite.
- Il est demandé aux parents de prévenir l'accueil de loisirs si un cas confirmé se déclare dans le foyer ;
- Si un cas affirmé de COVID ou un cas contact survient à votre domicile, l'accueil de loisirs doit en être informé afin que la marche à suivre pour continuer à accueillir votre enfant vous soit transmise ;

Enfin, selon l'évolution du contexte sanitaire global, la situation pourra évoluer. Il est important de noter que toutes ces mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution sanitaire et des décisions gouvernementales.

Merci d'avance pour votre compréhension et votre adaptation à cette situation particulière.

**Prenez soin de vous !
Cordialement.**

**L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs
de Saint Jean sur Couesnon**